

Avis adopté à la séance plénière du 13 octobre 2020

L'hôpital au service du droit à la santé

Déclaration du groupe CFE-CGC

Après une crise jamais vécue dans l'histoire de la médecine moderne, il nous faut maintenant repenser collectivement notre système de santé. En effet, il a fait face et a tenu dans la durée grâce à la contribution exemplaire et exceptionnelle des personnels soignants. Ces derniers ont fait preuve d'une capacité d'adaptation hors norme et de nombreuses personnes ont assuré le relai sur le terrain.

Depuis toujours, la France a connu des réformes touchant le domaine de la santé, qu'il s'agisse de politique de santé publique, d'accès aux soins, d'organisation du système, de son fonctionnement ou de son financement. Mais, si les mesures prises jusque dans les années 90 trouvaient leur justification dans la recherche de l'efficacité, tel n'est plus le cas ces dernières années. L'hôpital est devenu un centre de profit alors qu'il devrait être un producteur de soins nécessairement intégré dans un réseau ville-hôpital-médico-social. Il est donc urgent d'apporter une réponse aux soignants en termes de reconnaissance afin de garder intacte leur motivation et leur vocation.

Pour éviter de nouvelles dérives, pallier les lacunes mettant à mal notre système de santé et être mieux armés pour répondre efficacement à une crise sanitaire, la CFE-CGC considère fondamental que l'État reprenne la main en menant une véritable politique de santé. Il lui incombe notamment d'encadrer la recherche, l'innovation, l'industrie de la santé, et d'assurer la sécurité sanitaire en veillant à la quantité disponible du matériel médical identifié comme indispensable mais aussi au nombre de personnel soignant nécessaire.

Pour le groupe CFE-CGC, il est impératif de placer la prévention au cœur des dispositifs. Une réelle politique de prévention ne doit pas avoir un rôle annexe, mais bien un rôle central dans la refondation du système de santé. C'est, de notre point de vue, la meilleure base sur laquelle asseoir tout le système. Cela permettra ensuite d'alléger les besoins curatifs en termes de volume et de gravité.

Pour la CFE-CGC, la santé n'a pas de prix, mais la santé a un coût. L'enjeu de la santé des Français s'inscrit dans le long terme, tout comme l'horizon d'une situation financière saine pour son financement.

Au regard de la réforme « Ma santé 2022 », le constat sur les limites de la tarification à l'activité (T2A) n'est plus en débat. Il est admis que la part de la T2A dans le financement hospitalier baisse, parallèlement à la hausse de la part des incitations financières attribuées sur la base d'indicateurs transversaux de qualité. Cette évolution très attendue doit donc être accélérée. Nous devons mettre en œuvre un modèle mixte de financement, dans lequel la T2A serait complétée par une enveloppe modulable qui permettrait de prendre en compte : la qualité des soins, les objectifs de développement durable, et les missions attendues sur le territoire compte tenu des ressources en soin et de la précarité de la population.

Les capacités de financement doivent être mobilisées autour d'une stratégie d'investissement axée sur une mise aux normes des établissements et l'acquisition de matériels faisant actuellement défaut. En complément de ces investissements matériels, il paraît opportun de

financer des embauches pour disposer en temps utile des moyens humains nécessaires, pour améliorer les conditions de travail et pouvoir valoriser les carrières.

Donner plus de moyens humains à l'hôpital public, c'est aussi redonner l'envie de travailler à l'hôpital public.

Il est donc fondamental d'intégrer la notion de qualité de vie au travail des agents, la valorisation de leur carrière et la reconnaissance salariale et celle de la pénibilité, sans plus attendre.

Il est par exemple totalement anormal que les infirmières françaises soient parmi les plus mal payées d'Europe alors qu'elles sont au cœur du fonctionnement de notre hôpital public.

Pour conclure, il est pour la CFE-CGC urgent d'aider l'hôpital et c'est un enjeu majeur de santé publique.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.